

DRC 4732
Droit comparé de la vie privée et des données personnelles
Professeure Céline Castets-Renard
Hiver 2023

Vendredis de 8h30 à 11h20

Professeure

Professeure Céline Castets-Renard
Professeur titulaire, Section de droit civil
Bureau 603 King Edward – (613) 562-5800 ext. 3261
ccastets@uottawa.ca
www.castetsrenard.org
Twitter : @castetsrenard

Descriptif thématique du cours

1) Généralités

- Présentation des notions de "vie privée" (privacy) et de protection des "renseignements personnelles" et des "données personnelles" en droit canadien, américain et européen.
- Enjeux sociaux, économiques, éthiques et légaux de la protection de la vie privée et des données personnelles dans un environnement numérique.
- Réformes des droits canadien et québécois.
- Droit européen et international de la protection des données personnelles.

2) Enjeux contemporains de la protection des données personnelles :

- Collecte massive de données personnelles sur internet
- Droit des données personnelles et intelligence artificielle
- Collecte massive de données personnelles et surveillance des individus
- Gouvernance des données personnelles et non personnelles - Fiducie des données

Description du cours

Ce cours porte sur la protection des données personnelles et de la vie privée. Seront abordés les principaux enjeux sociaux, économiques, éthiques et légaux de la protection de la vie privée et des données personnelles dans une perspective de droit international et comparé, essentiellement droit canadien, européen et états-unien.

L'Europe, le Canada et les États-Unis ont des définitions différentes de ces concepts, ce qui fera l'objet d'une présentation et explication des textes et de la jurisprudence dans une perspective comparative.

Seront aussi tout particulièrement expliqués les enjeux de la protection de ces données dans un environnement numérique. Les modèles économiques des plateformes (Google, Amazon) et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) reposant sur la collecte de données personnelles seront exposés et feront l'objet de critiques et débats qui s'inscriront dans l'actualité.

Certaines technologies (ex. la reconnaissance faciale) ou usages (ex. police prédictive, santé, voitures autonomes), ainsi que contexte (ex. collecte des données de santé en période de pandémie), pourront être choisis pour illustrer les enjeux sociaux et juridiques.

Est attendue une attitude engagée et participative des étudiant(e)s, de façon à nourrir les débats qui seront soulevés à chaque cours. Les débats seront alimentés par la lecture de textes et la présentation de l'actualité qui offre régulièrement des cas d'atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles.

Objectif du cours

Ce cours s'adresse tant aux étudiant(e)s souhaitant avoir une compréhension générale des principaux enjeux de la protection de la vie privée ainsi qu'à ceux désireux d'embrasser une carrière spécialisée en droit des technologies/propriété intellectuelle (IT/IP) dans une perspective pratique ou académique.

Ce cours intéressera aussi les étudiants voulant approfondir des enjeux de protection de la personne.

Compétences

À l'issue du cours, les étudiant(e)s devraient être capables de :

- Expliquer les enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Connaître les principales règles et textes applicables à la protection des données personnelles et de la vie privée au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Adopter une approche critique des règles et textes applicables à la protection des données personnelles et de la vie privée au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Les étudiant(e)s devraient être en capacité de développer des arguments et avoir une pensée critique sur le déploiement de la technologie et sur les politiques législatives du Canada et de l'Union européenne.

Méthode d'enseignement

Plusieurs méthodes d'enseignement seront mêlées, suivant une présentation magistrale, afin d'exposer clairement le droit applicable, mais aussi des séminaires durant lesquelles des lectures avant le cours devront être faites pour faciliter la compréhension des principaux enjeux et nourrir les débats. Des ressources seront mises en ligne avant les cours permettant une pédagogie inversée.

Des activités seront aussi proposées aux étudiants pour encourager la participation active par différents moyens :

- Présentations hebdomadaires d'actualités liés à l'enseignement

- Examen de connaissance/opinion de 30 minutes
- Présentation d'un exposé seul ou en groupe
- Formation à l'apprentissage par la recherche via un travail final à remettre sous supervision (devoir écrit final).

Méthode d'évaluation

L'évaluation des étudiant(e)s se fera sur la base de la participation en classe par les lectures et contributions aux débats. Elle se traduira ensuite par la présentation d'actualités en lien avec le cours. Elle sera également liée à un projet individuel de groupe (exposé théorique). Enfin, elle se finalisera par la rédaction d'un travail de recherche d'une douzaine de pages.

L'évaluation sera répartie de la manière suivante :

- Participation en classe et présentation des actualités : 10%
- Contrôle de connaissances lors d'un court examen : 20%
- Exposé oral individuel ou en groupe : 20%
- Travail de recherche final (environ 12 pages, interligne 1) : 50%

Principaux instruments de travail / Sources

- Droits fondamentaux : droit à la protection de la vie privée et autres droits fondamentaux protégés par la législation sur la protection des données personnelles
- Droit canadien : constitution, charte canadienne des droits et libertés, lois fédérales (PIPEDA, *Privacy Act*) et provinciales sur la protection des données personnelles, décisions de jurisprudence, réformes en cours
- Textes du droit de l'Union européenne sur la protection des données personnelles (règlement européen de protection des données personnelles dit RGPD), décisions de la cour de justice de l'Union européenne
- Droit américain : constitution (1^{er} et 4^{ème} amendements), lois fédérales et étatiques sur la protection des données personnelles, droit sectoriel, décisions de la Cour suprême des États-Unis
- Réflexions sur une réglementation internationale plus large
- Doctrine US, canadienne et européenne sur la *privacy* et la protection des données personnelles (en français et en anglais)

Ouvrages de référence (pour aller plus loin)

Karim Benykhelf et Pierre-Luc Déziel, [*Le droit à la vie privée en droit québécois et canadien*](#), Montréal, Yvon Blais 2018, 868 p.

Daniel Solove et Paul Schwartz, [*Information Privacy Law*](#), 6^e éd., 2018.

Olivia Tambou, [*Manuel de droit européen de la protection des données à caractère personnel*](#), Bruylant, 2019.

Comportement

L'Université d'Ottawa est résolue à cultiver un campus qui favorise le respect à l'égard de la dignité de chaque personne et une communauté universitaire exempte de violence sexuelle. De la même manière, les participant(e)s au cours devront faire en sorte de cultiver une atmosphère d'apprentissage inclusive et non oppressive. Il ne sera toléré aucun comportement vexatoire, discriminatoire, violent ou dégradant et les échanges devront se réaliser dans le respect des opinions et idées de chacun(e).

Voir également la section sur la prévention et le signalement de la violence à caractère sexuel.

Veillez également noter que :

- En classe, les ordinateurs portatifs, tablettes et autres outils numériques doivent uniquement servir à prendre des notes ou à accéder au document de cours. Votre ordinateur peut facilement devenir une source de distraction pour vous et ceux qui vous entourent. Nous vous demandons donc de ne pas utiliser votre ordinateur à des fins récréatives pendant les cours. Advenant un manque de respect envers la présente règle, le professeur vous demandera de quitter la salle. En cas d'usage répété ou excessif de l'ordinateur, contraire à la présente demande, la question sera référée au vice-décanat en vue d'une sanction appropriée.
- Les étudiant(e)s sont prié(e)s d'éviter d'être en retard. Si vous devez absolument entrer dans la salle de classe pendant un cours ou la quitter avant la fin du cours, faites-le avec discrétion, sans déranger les autres étudiant(e)s ou le professeur.
- Finalement, vous devez éteindre vos cellulaires lorsque vous assistez à un cours.

Plagiat et fraude

Il est rappelé aux étudiants qu'il y a des règles quant à la fraude scolaire. Tous les cas de fraude seront signalés à des fins d'enquête et de sanction. Les travaux que vous présentez doivent être le fruit de votre travail. Veuillez vous familiariser avec le [Règlement sur la fraude scolaire de l'Université](#).

Vous devriez aussi vous familiariser avec la politique de l'Université sur le plagiat, disponible auprès du Cabinet du vice-recteur aux études: <https://www.uottawa.ca/vice-recteur-etudes/integrite-etudes>

Le processus disciplinaire de l'Université relativement aux fraudes scolaires peut mener à des sanctions allant de la perte des crédits pour le cours en question à l'expulsion. Toute fraude scolaire doit également être signalée au Barreau du Haut-Canada qui, à son tour, peut vous interdire la pratique du droit dans la province.

Accommodements scolaires, Appui aux études, Services de counselling et de mieux-être

Voir les ressources sur le site internet de la Faculté de droit civil à l'adresse suivante : <https://www2.uottawa.ca/faculte-droit/droit-civil/sante-mentale-et-bien-etre>

Détails des séances et lectures

Séance 1

Présentation du cours en ligne

Présentation des concepts : Vie privée, données personnelles, renseignements personnels

1. Présentation du cours et du mode de fonctionnement

- Présentation des sessions synchrones (zoom) / asynchrones (Brightspace)
- Présentation du syllabus
- Présentation des modalités d'examen et des attentes pour chaque type d'exercice
- Présentation de brightspace

2. Présentation générale de la matière

Qu'est-ce que la vie privée ? Que sont les données personnelles ?

Exemple de données personnelles

Définitions du droit à la vie privée (Canada, US, Europe).

Le droit à la vie privée, un droit fondamental ?

Lecture

Caroline Lancelot Miltgen, [Vie privée et marketing](#), Étude de la décision de fournir des données personnelles dans un cadre commercial, « Réseaux » 2011/3 n° 167 | pages 131 à 166.

Séance 2

Définitions juridiques des concepts de vie privée, données personnelles, renseignements personnels - US, Canada, EU

1) Droit US : Conceptions de la *privacy* aux États-Unis – Tort Law

Concept de « Privacy »

Doctrine

Brandeis, Louis D. and Warren, Samuel D. '[The Right to Privacy](#)', Harvard Law review, Vol. IV, December 15, 1890, No. 5. Droit de la responsabilité (*tort law*)

Classification de William Prosser

'Personal information'

Droit constitutionnel

Concept de « Personal Information Identifiable »

Droit législatif

2) Droit canadien

Concept de « vie privée »

Droit constitutionnel

Charte canadienne des droits et libertés (art. 8)

Concept de « renseignement personnel »

Droit législatif (secteurs public / privé)

Droit fédéral

Droit provincial

3) Droit de l'UE

Concept de « vie privée »

Charte des droits fondamentaux de l'UE (art. 7 et 8)

Convention européenne des droits de l'homme (art. 8)

Concept de « données personnelles »

Règlement 2016/679/UE général de protection des données dit RGPD : Définition art. 4

Lectures

- Vincent Gautrais, Différences culturelles en matière de vie privée : point de vue canadien, Dalloz IP/IT 2016 p.128
- Céline Castets-Renard, Quels liens établir entre les USA et l'UE en matière de vie privée et protection des données personnelles ?, Dalloz IP/IT 2016 p.115

Séances 3 & 4
Droit US
Concepts de « Privacy » et « Personal Information Identifiable »

Conceptions traditionnelles de la *privacy*

Conceptions modernes de la *privacy*.

Helen Nissenbaum, Privacy in Context: Technology, Policy, and the Integrity of Social Life
Stanford University Press, 2010

1) Droit constitutionnel

4^e amendement, 1^{er} amendement et décisions de la Cour suprême :

Olmstead vs. United States (1928)

Katz vs. United States (1967)

Griswold vs. Connecticut (1965)

Roe vs. Wade (1973)

Whalen vs. Roe (1977)

United States vs Miller (1976)

Smith vs Maryland (1979)

United States vs Jones (2012)

Carpenter vs. United States (2018)

Dobbs v. Jackson Women's Health Organization (2022) (revirement Roe vs. Wade)

2) Droit législatif (législations sectorielles)

Lois fédérales

Secteur public fédéral : Privacy Act (1974)

Lois fédérales plus particulièrement liées aux activités des plateformes :

Ex. [COPPA](#)

FTC Section 5 Enforcement

3) Droit législatif (législations sectorielles)

Lois étatiques :

Californie ([California Consumer Privacy Act \(« CCPA »](#))

Maine (Maine's [Act to Protect the Privacy of Online Customer Information](#))

Nevada's ([Senate Bill 220](#))

New York : [the New York Privacy Act \(NYPA\)](#)

<https://www.bakermckenzie.com/en/insight/publications/2019/06/maine-and-nevada-new-data-privacy-laws>

Lecture

Solove, Daniel J., [A Brief History of Information Privacy Law](#). PROSKAUER ON PRIVACY, PLI, 2016; GWU Law School Public Law Research Paper No. 215.

Séances 5 & 6
Droit européen
Concepts de « vie privée » et « données personnelles »

1) Présentation des textes

- Conseil de l'Europe et la Convention 108 modernisée en 2018
- Droit de l'Union européenne [Règlement \(UE\) 2016/679](#) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit RGPD qui abroge la directive 1995/46/CE.

2) Présentation de deux jurisprudences célèbres

Droit à l'oubli

- CJUE, 13 mai 2014, [Google Spain](#), aff. C-131/12,

Portée du droit à l'oubli

- CJUE, 24 septembre 2019, [Aff. C-507/17](#), Google LLC, Google Inc. c/ CNIL.

Flux transfrontaliers de données entre l'Europe et l'Amérique du nord

- CJUE, 6 oct. 2015, [Schrems](#), aff. C-362/14.
- CJUE, 16 juil. 2020, Schrems, clauses contractuelles type et privacy shield, aff. C-311/18

Lectures :

- Castets-Renard, Céline, [Le règlement 2016/679/EU à la lumière du droit américain](#) : à la recherche d'un fonds commun entre l'Union Européenne et les Etats-Unis (Regulation 2016/679/EU in the Light of US Law: Looking for Common Rules Between the European Union and the United States) (May 20, 2018). Regards sur le nouveau droit des données personnelles, dir. Emmanuel Netter, PUF, CEPRISCA; 2019, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3391291>
- Hoofnagle, Chris Jay and van der Sloot, Bart and Zuiderveen Borgesius, Frederik, [The European Union General Data Protection Regulation](#): What It Is And What It Means (September 24, 2018).

Séance 7
Droit canadien
Concepts de « vie privée » et « renseignements personnels »

1) droit constitutionnel

Article 8 de la Charte canadienne des droits et libertés
Hunter c. Southam (1984) RCS 145
R. c. Dymont (1988) RCS 417
R. c. Plant (1993) R.C.S. 281
R. c. Spencer (2014) R.C.S. 212

2) Lois fédérales

Secteur public fédéral

□ [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) (L.R.C. (1985), ch. P-21) est la loi qui définit le droit à la vie privée dans les interactions avec le gouvernement fédéral et les institutions fédérales.

Secteur privé relevant de la compétence fédérale

(ex. banques, compagnies de transport inter-provincial et international, entreprises de télédiffusion)

□ LRPDE [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#), LC 2000, c. 5.

En anglais PIPEDA (*Personal Information Protection and Electronic Documents Act*).

□ [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#)

3) Lois provinciales

[Chaque province et territoire dispose de ses propres lois](#) qui s'appliquent aux organismes provinciaux.

Chaque province ou territoire au Canada compte [un commissaire ou ombudsman chargé de veiller au respect des lois provinciales ou territoriales sur la protection des renseignements personnels](#).

Certaines provinces sont dotées de [lois sur la protection des renseignements personnels régissant le secteur privé qui sont « essentiellement similaires » à la LRPDE](#) et s'appliquent, au lieu de la LRPDE (préemption). Les provinces concernées sont [Alberta](#), [Colombie-Britannique](#), [Québec](#).

Au Québec

Secteur privé

[Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé](#)

Secteur public

[Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#)

L'organisme qui est chargé de veiller au respect de ces lois est la [Commission d'accès à l'information du Québec](#).

Lois provinciales sectorielles

Lois liées à la santé

Les provinces suivantes ont des [lois sur la protection des renseignements personnels qui sont essentiellement similaires à la LRPDE](#) en ce qui a trait aux renseignements liés à la santé :

- [Ontario](#)
- [Nouveau-Brunswick](#)
- [Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- [Nouvelle-Écosse](#)

Lois liées à l'emploi

Certaines provinces ont aussi adopté des lois sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquent à l'emploi, notamment :

- [Alberta](#)
- [Colombie-Britannique](#)

Lectures :

Vers la protection de la vie privée dès la conception, [Rapport](#) du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, Févr. 2018.

Karim Benyekhlef, [Le droit à la vie privée en droit canadien et américain](#), [Annuaire international de justice constitutionnelle](#) Année 2003 [18-2002](#) pp. 374-393 (*facultatif*)

Séance 8 Réformes du droit canadien et québécois

1. Réforme de la LPRPDE

Projet de loi C-27 (Juin 2022)

[Projet de loi](#)

la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs et la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois

2. Réforme du droit québécois

Réforme des lois sur les renseignements personnels

Loi adoptée en novembre 2021 : [la loi 25 du Québec](#)

Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Lectures

Obligatoires

- [Centre de ressources](#) Fasken
- Voir des [publications et commentaires](#) de la loi 25 du Québec
- [Blogue](#) de Teresa Scassa et commentaires de la loi C-27.

Séance 9
Droit international de la protection des renseignements personnels

Examen de 1h

OCDE

[Lignes directrices](#) sur la protection de la vie privée (1980).

Conseil de l'Europe

[Convention 108+](#) pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) 1981 révisée en 2018.

[Lignes directrices](#) sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel à l'ère des mégadonnées

ONU

[Note d'orientation](#) sur : Confidentialité, éthique et protection des données note d'orientation du GNUD concernant les mégadonnées à l'appui de la réalisation du programme 2030.

Séance 10
Enjeux contemporains de la protection des données personnelles
Collecte de données personnelles et surveillance

1. Surveillance étatique

Ex. Reconnaissance faciale

Clearview AI

Images en ligne, outil de reconnaissance faciale

[Enquête conjointe des commissaires](#), Clearview AI, Févr. 2020.

Etude du MIT Media Lab Joy Buolamwini [Algorithmic Justice League](#)

<https://www.media.mit.edu/projects/gender-shades/overview/>

Affaire Clearview AI aux États-Unis et au Canada

<https://www.nytimes.com/2020/01/18/technology/clearview-privacy-facial-recognition.html>

Big Tech renoncent à la reconnaissance faciale :

<https://www.cscience.ca/2020/06/18/edito-ethiques-les-big-tech-jusquou/>

2. Surveillance des acteurs privés

[Communiqué](#) du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Cadillac Fairview, Reconnaissance faciale, Oct. 2020.

[Déclaration](#) du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Fuite des données Desjardins, Déc 2020.

[Déclaration](#) commune, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Entreprises de vidéo conférence, Déc. 2020.

Surveillance et éducation

Ex. Logiciels de surveillance d'examens

Lectures

Obligatoires

- Shoshana Zuboff, Votre brosse à dents vous espionne, **Un capitalisme de surveillance**, [Le Monde diplomatique](#), Janvier 2019, pages 1, 10 et 11. Shoshana Zuboff est Professeure émérite à la Harvard Business School. Auteure de *The Age of Surveillance Capitalism : The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*, Public Affairs, New York, 2019.
- K. Benyekhlef, E. Paquette-Bélanger et A. Porcin, « [Vie privée et surveillance ambiante : le droit canadien en chantier](#) », *Droit et cultures* [En ligne], 65 | 2013-1, mis en ligne le 03 octobre 2013, consulté le 09 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/3092>

Facultative

C. Castets-Renard, [Rapport](#) sur le cadre juridique applicable à l'utilisation de la reconnaissance faciale par les forces de police dans l'espace public au Québec et au Canada : Éléments de comparaison avec les États-Unis et l'Europe, Sept. 2020, OBVIA.

Séance 11
Travail individuel ou en groupe au choix : exposé thématique

Exposés thématiques avec validation préalable du sujet.

Séance 12
Protection des données personnelles – Échange et partage des données
Gouvernance des données

Droit canadien

Gouvernance des données : les villes intelligentes

Gouvernance des données et infrastructure numérique Exemple de Toronto, Sidewalk, [Rapport Nord Ouvert](#), Juin 2020.

Droit québécois

[Projet de loi 19](#), Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, Déc. 2021

Droit de l'Union européenne

Commission européenne, [Stratégie pour la gouvernance des données](#), Nov. 2020.

[Proposition de règlement](#) sur la Gouvernance européenne des données, Nov. 2020.

Lectures

Obligatoires

Pierre Trudel, Renforcer la protection de la vie privée dans l'Etat en réseau : l'aire de partage de données personnelles, [Revue française d'administration publique](#), 2004/2 n°110 | pages 257 à 266.

Teresa Scassa, [Sharing Data in the Platform Economy: A Public Interest Argument for Access to Platform Data](#) (November 27, 2017). UBC Law Review, Vol. 50:4, 2017; Ottawa Faculty of Law Working Paper No. 2018-08.

Anne-Sophie Hulin, Introduction à la fiducie québécoise des données, [Blogue Cyberjustice](#), Nov. 2020.